



Catégorie : Utilisation Modérée Interruptible ($\leq 50'000$ kWh)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50'000 kWh et possédant des fonctions de pilotage.

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité).

Tarif de l'énergie électrique - hors TVA applicable au 1 ^{er} janvier de l'année civile	Tarif ct/kWh (HT)
Simple Tarif	9.52

Ce tarif s'applique aux installations de chauffage ou/et chauffe-eau qui historiquement étaient séparés des installations domestiques par un compteur distinct. Il ne peut s'appliquer aux installations situées à l'aval d'un seul compteur pour l'ensemble de l'installation.

Conformément à la politique communale, les Services industriels fournissent une électricité d'origine durable.

Par rapport à cette référence, les différences tarifaires présentées dans le tableau ci-dessous s'appliquent selon le choix des clients, en fonction de la qualité d'énergie désirée.

Energie durable suisse et européenne Energie hydraulique suisse et européenne.	Tarif standard
Energie durable locale et suisse Energie locale issue de productions hydraulique et photovoltaïque complétée par de l'hydraulique suisse.	+3.5 ct/kWh

Applicable dès le 1^{er} janvier 2027.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2026.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site www.sinyon.ch